

**DECISION**  
**du Comité de Ministres**  
**nommant un Secrétaire général adjoint**  
**de l'Union économique Benelux**

**M (97) 8**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéas 2 et 3 du Traité d'Union,

Vu la Décision du Comité de Ministres du 1er octobre 1996, M (96) 9, accordant démission de ses fonctions, à sa demande, à Monsieur Lieven LENAERTS, Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux.

A pris la présente décision :

*Article 1<sup>er</sup>*

Monsieur Luc VANDAMME de nationalité belge est nommé Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux pour la période se terminant le 30 juillet 2002.

*Article 2*

La présente Décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1997.

FAIT à Bruxelles, le 8 août 1997.

Le Président du Comité de Ministres,

H.A.F.M.O. van MIERLO